

VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Procès-Verbal

Réunion du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze septembre à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE -- Jacqueline BEAUCOURT- FATOUX - Carine LEGRAND-PARQUET - Drépha HAFID - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE – Sylvette BARROIS-DELABY et M. Jean-Claude RIBU - Roland PILON et Bernard FOULON.

Ont donné procuration :

Mme Joëlle FONTAINE a donné procuration à Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE.

Mme Marina MAILLY-NICODEME a donné procuration à Mme Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE.

Est excusée : Mme Martine QUEVA-LELONG.

Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Karima ROUACHE – DGS de la ville d'Auchy les Mines, excusée.

---oOo---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 4 juillet 2025.
2. Banquet des ainés : choix du traiteur et du menu.
3. Questions diverses.

---oOo---

Convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

Ouverture de la séance à 14 h 30.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 4 JUILLET 2025

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. BANQUET DES AINES : CHOIX DU TRAITEUR ET DU MENU

- Délibération CCAS 2025-017

Monsieur le Président informe l'assemblée que le banquet des ainés aura lieu cette année le dimanche 5 octobre 2025 et fait part des différentes propositions.

Après réflexion, les membres de la Commission Administrative décident de choisir le traiteur Olivier et David, sis 4/4 rue Carnot à LOOS EN GOHELLE ainsi que le menu au prix de 25,50 Euros TTC par personne avec le personnel de service (hors boissons et dessert) :

- *APERITIF (au choix : RICARD, WHISKY, PORTO, CREMANT DE BOURGOGNE, APERITIF SANS ALCOOL) et 4 toasts chauds*
- *Potage aux endives*
- *Ficelle picarde*
- *Sorbet poire*
- *Blanc de volaille sauce cèpes et accompagnements*
- *Assiette de 3 fromages et accompagnement*

Et APPROUVE le devis du traiteur Olivier et David, sis 4/4 rue Carnot à LOOS EN GOHELLE.

Madame CRETTON se charge de commander les pâtisseries chez nos deux pâtissiers locaux ainsi que des boissons.

3. QUESTIONS DIVERSES

Madame CRETTON a reçu des propositions concernant le goûter dansant 2026, elle sollicite l'avis de la commission afin de réserver les artistes.

- Délibération CCAS 2025-018

Devant le succès des animations de la semaine bleue, Monsieur le Président souhaite reconduire le goûter dansant en 2026 et propose la date du vendredi 9 octobre à la salle des fêtes St Michel, place Jean Jaurès à AUCHY LES MINES. Après présentation d'autres propositions, la commission administrative porte son choix sur l'orchestre TONY ET ISABELLE, représenté par Monsieur SEILLIER Tony, demeurant 198 rue d'Happe Hameau de BEAUMONT 62380 LEDINGHEM.

La Commission Administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat d'engagement de l'orchestre TONY ET ISABELLE, demeurant 198 rue d'Happe Hameau de BEAUMONT 62380 LEDINGHEM, composé de 2 artistes, pour la prestation du goûter dansant le vendredi 9 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures 30 pour un coût global approximatif 522,16 euros dont 300 euros de salaires nets à payer aux artistes et le montant total des cotisations sociales patronales (charges GUSO) de 222,16 euros.

- DELEGUE pouvoir et signature à Monsieur le Président pour la signature du contrat d'engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Monsieur le Président,


Jean Michel LEGRAND. -